

La Nation

Journal vaudois

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



Ces nations qui s'obstinent à exister

Les accords supranationaux, les réseaux des transports et des communications, de la finance et de l'énergie, des épidémies et de la pollution, de la criminalité et d'Interpol aplatisent les frontières et réduisent à peu de choses les différences de cultures et de mentalités qui caractérisent les peuples. Ces cultures se diluent en outre dans un flot continu de migrants qu'elles accueillent sans les assimiler.

En Suisse même, les mécanismes de la centralisation, c'est-à-dire de la mise au pas sociale et politique des Etats cantonaux, sévissent en permanence.

Pourquoi défendre encore le fédéralisme et l'indépendance de la Confédération? Pourquoi continuer à penser en termes de communauté politique, de nation historique, d'Etat souverain? Ne vaut-il pas mieux laisser faire les pesanteurs inévitables de la mondialisation, se recentrer sur soi-même, ses soucis et ses intérêts personnels, ses grillades dominicales, ses vacances et sa retraite?

Beaucoup le pensent, sans voir que, résistant au rouleau compresseur de la mondialisation, les nations s'obstinent à exister et à agir dans une perspective nationale. Les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, l'Allemagne raisonnent en fonction de leurs intérêts à eux. Les BRICS, c'est-à-dire le Brésil, la Russie, les Indes, la Chine et l'Afrique du Sud, en

font autant. En fait, la mondialisation a surtout pour effet de désarmer les petites communautés nationales face aux Etats les plus puissants.

Les partis prônant la défense de l'identité nationale ne cessent de s'étendre, indépendamment de la valeur individuelle de leurs chefs et de la valeur collective de leur programme. Cela aussi témoigne de ce que l'homme le plus moderne n'a rien perdu de son besoin vital d'appartenance communautaire. Même les jeunes des banlieues les plus déracinées tiennent à marquer leur appartenance à une identité collective, au travers de leur accoutrement, de leur vocabulaire, de leurs tatouages ou de leur numéro postal.

On avait espéré que l'abaissement puis la suppression des frontières politiques abaisseraient puis supprimeraient les frontières entre les hommes, apportant l'unité et la paix au monde. C'est le contraire qui semble se passer.

Sous l'unité superficielle des normes techniques, des traités économiques mondiaux et des grandes institutions internationales, les divisions entre les peuples ne cessent de s'agrandir. Les cultures se disloquent, certaines disparaissent. Mais on ne voit rien qui annoncerait, même imperceptiblement, la

naissance d'une civilisation mondiale de remplacement.

La porosité des frontières réclamée par tant de personnes bienveillantes a facilité l'extension des empires financiers, la multiplication des multinationales tentaculaires, des familles mafieuses, des bandes terroristes et des groupes de pression sans visage. Les membres de la «grande famille humaine» se déchirent à belles dents pour mille motifs raciaux, ethniques, religieux et pétroliers.

Le «village global» est en feu, voilà la réalité.

On nous dira que si la mondialisation est une tromperie, le passé des nations n'est pas immaculé non plus, que l'humanité y fut aussi écrasée plus souvent qu'à son tour. C'est peu contestable. Il reste que l'ordre, si relatif soit-il, des nations présente quelques avantages sur la globalisation tous azimuts.

D'abord, dans le cadre limité d'une culture nationale, avec une langue et des mœurs communes, le monde est plus lisible, les relations des personnes entre elles et avec la société peuvent s'approfondir dans la durée et cimenter le socle possible d'une paix sociale qui soit plus qu'une absence précaire de guerre.

En ce qui concerne le pouvoir de décision politique ou économique, il est bon qu'il soit autochtone et partage la culture du peuple sur lequel il s'exerce. S'il est bon, il le sera en pleine compréhension des désirs et des besoins du lieu. S'il est mauvais, son appartenance pourra en limiter ou en cadrer les nuisances. Et dans une certaine mesure, les frontières protégeront au moins les Etats voisins de sa malfaisance.

Enfin, face à l'extérieur, la multiplicité des Etats nationaux morcelle le mal. Elle relativise la fureur de la guerre totale en ralentissant son déploiement, en préservant, par l'obstacle des frontières gardées, des coins de paix ou de moindre affrontement. Dans la perspective mondialisante, au contraire, chaque guerre est grosse d'une guerre totale. Les pressions subies par la Suisse pour qu'elle participe aux sanctions antirusse, et quoi qu'on pense de celles-ci, sont exemplaires de ce processus d'amplification.

Nous croyons que les nations historiques préserveront l'avenir du monde mieux qu'un désordre planétaire qui s'accroît indéfiniment. Le souci de l'humanité passe par le souci de sa propre communauté nationale. Pour nous, c'est à la défense et à la mise en valeur du Pays de Vaud, Etat souverain membre de l'Alliance fédérale, que nous continuons de vouer tous nos soins.

Olivier Delacrétaz

Deux mille « Nation » pour une nation

La Nation, fondée le 17 janvier 1931, a pour finalité le bien commun du Pays de Vaud et, par subsidiarité, défend l'indépendance et la souveraineté de la Confédération suisse. Tous ses rédacteurs sont bénévoles; le plus jeune a 20 ans, le plus âgé en a 94. Toutes les autres dizaines sont représentées. Le 2000^e de notre bimensuel inaugure une présentation plus aérée, introduit des dessins et la couleur. La prospérité du Canton ne doit pas dissimuler l'affaiblissement de l'identité vaudoise, due autant à notre ignorance de nous-mêmes et du passé qui nous a façonnés qu'à la déferlante de la mondia-

lisation. La nouvelle rubrique «Chronique vaudoise» comblera une part de cette ignorance mortelle.

Pour le surplus, nous continuons le combat pour les souverainetés cantonales et contre la centralisation, pour l'autonomie des communautés intermédiaires (familles, communes, entreprises, corps professionnels, Eglise, etc.), contre l'étatisme socialiste et le libéralisme sauvage.

Le Canton de Vaud est notre bien politique le plus précieux. Nous devons tout faire pour le conserver.

La Rédaction

Abonnez-vous!

Ce deux-millième numéro spécial a titillé votre intérêt?
Recevez chaque quinzaine votre journal vaudois à domicile.

Pour souscrire un abonnement: www.ligue-vaudoise.ch/nation
ou 021 312 19 14 (le matin de 8 à 10 heures)

Caisse publique: les arguments se croisent sans se toucher.



LEO, l'école de l'illusion

Contre-projet victorieux à l'initiative ECOLE2010, la loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO) est entrée dans sa deuxième année d'application. Depuis la rentrée 2014, deux tiers des élèves du secondaire obligatoire sont soumis à cette nouvelle loi: les volées 9H et 10H (l'équivalent des anciennes 7^e et 8^e années obligatoires que vous connaissiez).

Au niveau secondaire, l'ancien système scolaire était composé de trois filières aux enseignements distincts, selon les compétences démontrées par les élèves: la voie baccalauréat (VSB), qui préparait essentiellement aux formations académiques, la voie générale (VSG), qui préparait aux écoles de culture générale ou aux apprentissages à exigences scolaires élevées, et la voie à option (VSO), qui préparait à la majorité des apprentissages. La VSO était décriée parce qu'elle recelait, forcément, une proportion non négligeable d'élèves qui n'étaient pas en harmonie avec l'activité scolaire et ses exigences, des élèves remuants, des chamailleurs, quoi! Ceux que nos grands-parents appelaient les cancre et qu'une ministre n'hésitait pas à qualifier ironiquement de «bobets» pour mieux discréditer cette filière de formation.

Toutefois, ces élèves en difficulté scolaire, que ce soit pour des raisons cognitives ou comportementales, ou les deux, étaient encadrés par des maîtres bien formés, de vrais instituteurs qui les accompagnaient avec compétence durant une grande partie de leurs cours hebdomadaires, les connaissaient bien, connaissaient leurs parents, leur contexte familial et pouvaient agir en amont pour les former au mieux de leurs possibilités.

La LEO dans le secondaire obligatoire

Dans leur génie intrinsèque, les hautes autorités du DFJC, dûment soutenues par une majorité du sérail politique vaudois, ont estimé que le meilleur moyen de résoudre le problème de la VSO était de l'éliminer. Si on ne le voit plus, c'est que le problème n'existe plus, une recette simple qui a déjà fait ses preuves à

plusieurs reprises par le passé (suppression de l'école primaire, suppression temporaire des notes, suppression de la dictée...). C'est ainsi que les «David Copperfield» de la pédagogie ont, une fois de plus, réussi à bluffer le bon public vaudois, dont les élus de la gauche et du centre-droite: abracadabra, VSO disparue, problèmes envolés!

Les élèves de l'ancienne VSO ont été intégrés avec ceux de VSG dans une nouvelle entité appelée VG (voie générale). Les cours d'allemand, de français et de mathématiques ont été organisés en deux niveaux: le niveau 1 pour tous les élèves qui n'arrivent pas à atteindre le seuil de suffisance dans la branche, le niveau 2 pour tous les élèves qui atteignent ou dépassent ce seuil.

L'effet était parfait, mais comme dans tous les tours de passe-passe, le truc finit par se savoir et l'enchantement de l'illusion cède la place à la déception de la réalité.

Les dessous de la grande escroquerie

Les «bobets des bobets», pour reprendre la terminologie chère au DFJC, ont trouvé leur voie avec le niveau 1-1-1 de la VG (classes cent-onze pour les initiés). Les élèves qui ne fréquentent pas le niveau 2-2-2, eux, ne goûteront probablement pas (ou très difficilement) aux joies de l'école de culture générale. Et cette inégalité tant décriée ne tardera pas à reprendre ses droits, non pas qu'elle soit souhaitable, mais simplement parce qu'elle existe dans les faits et qu'un tour de magie ne peut l'éradiquer.

Mais l'illusion, pour abstraite qu'elle soit, a entraîné des victimes bien réelles: faute d'un maître principal fort (disparu dans la LEO) qui les connaissait si bien, les chamailleurs intégrés dans la nouvelle voie générale ont champ libre pour enquiquiner et démotiver le maximum d'élèves qui auraient eu envie de travailler.

Dans le Canton de Vaud, réforme scolaire après réforme scolaire, alimenté par les alibis de l'égalité des chances et

de la lutte contre la reproduction des élites chère à Bourdieu, l'accroissement de l'hétérogénéité des classes a toujours servi prioritairement la médiocrité et la recherche de l'effort minimum, aussi loin que l'on puisse se souvenir de mémoire de vivant. La LEO ne fera pas exception à la règle et les employeurs des futurs apprentis vaudois peuvent réchauffer leurs ritournelles pour l'époque où les jeunes de la «génération LEO» entreront en apprentissage: «le niveau baisse, les élèves ne savent plus écrire, ils ne savent plus calculer, ils ne savent plus rien...».

A y réfléchir, ce nouveau palier de capitulation intellectuelle et culturelle que la LEO amorce s'inscrit aussi bien dans le climat de démission éducative que dans le reflux de la civilisation occidentale.

Sortir de la spirale, un jour, peut-être

C'est le vœu de très nombreux enseignants et formateurs en entreprises: qu'une nouvelle génération de politiciens et de décideurs pédagogiques aient la sagesse et surtout le courage

de reconnaître que le concept d'égalité dans le domaine scolaire est une vaste escroquerie intellectuelle et politique, que l'égalité dans l'hétérogénéité ne peut s'obtenir qu'aux dépens de l'exigence et que chaque élève ne peut trouver de plaisir et de confiance dans l'activité scolaire que s'il peut y travailler dans la paix, avec des défis à la fois stimulants et surmontables pour lui-même, dans le cadre d'une offre pédagogique diversifiée et économiquement viable à long terme.

Cette «nouvelle classe politique» se tournerait alors tout naturellement vers un système à trois filières avec passerelles, beaucoup plus adapté à la structure de la formation postobligatoire, infiniment supérieur, plus souple et moins compliqué que celui que nous propose la misérable LEO. Certes, il faudra attendre, car on sait à quel point les politiciens et les partis rechignent à reconnaître leurs erreurs.

Mais ce serait alors l'inversion tellement nécessaire de la spirale, un premier pas vers la fin de l'école de l'illusion, la fin de la LEO.

Jean-François Hugellet

L'année 1974 ne laisse pas le souvenir d'événements sensationnels dans notre pays: on inaugure le tronçon Lusanne-Chebbres de l'A9 et l'ouverture des grottes de Vallorbe. Les élections au Conseil d'Etat portent MM. Junod, Perey, Debétaz, Bonnard, Ravussin, Aubert et Gavillet au pouvoir. Dans les vignes, les mois de septembre et d'octobre exceptionnellement froids annoncent un millésime médiocre.

1974

de Jacques Mercanton, écrivain vaudois... romand... français..., on ne sait trop, tant l'homme et l'œuvre résistent à tout collage d'étiquette. C'est désormais un cliché de dire qu'il fut un grand Européen, à l'aise en Algarve autant qu'en Bavière. C'est surtout un géant méconnu des lettres françaises qui connaît le monde germanique comme peu de Français, et qui a fréquenté des personnalités aussi variées que Thomas Mann, James Joyce, ou l'islamique Louis Massignon.

CHRONIQUE VAUDOISE

Jean-Blaise Rochat

Le vrai événement est dans les librairies: la parution de *L'Été des Sept-Dormants* de Jacques Mercanton. L'éditeur est jeune, et il a du flair: Bertil Galland a été pendant une décennie le directeur des Cahiers de la Renaissance vaudoise. A soixante-quatre ans, Mercanton n'est plus un jeune auteur. Le vaste roman de près de 600 pages qu'il offre au public est une œuvre patiemment mûrie. Quelles que soient leurs qualités, les romans précédents apparaissent rétrospectivement comme les étapes préparatoires à l'éclosion de ce dernier chef-d'œuvre. En 1981, Bertil Galland éditera encore les deux tomes d'essais sur la littérature classique, *Le siècle des Grandes Ombres*, au titre magnifique et prometteur (promesse tenue!). Puis plus rien jusqu'en 1996, date de la mort

***L'Été des Sept-Dormants* est un «roman de formation» (*Bildungsroman*) écrit sous la forme d'une chronique racontée par le narrateur, double de l'auteur. L'action se situe dans un cadre réel, aisément repérable, au bord du Danube, en aval de Passau. L'époque est moins précisée, années cinquante ou soixante, signalée par quelques détails. Waldfried, pension d'été pour adolescents, compose une sorte de civilisation en miniature où alternent des moments d'exaltation magnifiés par la nature ou l'art – la musique surtout –, et des drames que précipitent les passions des êtres. Ce monde est régi par la personnalité envoûtante mais ambiguë de Maria Laach. La prose classique et ample de Mercanton exige du lecteur qu'il se coule dans la musique lente et mystérieuse d'un style qui ne supporte pas un parcours cursif et distrait.**

C'était la rentrée littéraire il y a tout juste quarante ans. Pascal Lainé avait remporté le Goncourt avec *La Dentellière*.

Le Tintébin

(Histoire vécue)

Rien ne sert de partir; il faut un tintébin:
De malheureux sportifs en sont un témoignage.
Certain d'entre eux, refusant son grand âge,
Coquetterie à ne point pardonner,
S'enfuit d'un pas alerte, ignorant le danger,
Non ignorant bien sûr, mais trop fier pour y croire;
Et le voilà parti sans le moindre accessoire,
Sinon de sa maman la canne ambulatoire,
Outil certes précieux pour un vieillard prudent,
Mais point du tout pour l'imbécile impatient.
On avance d'un pied, du pied droit puis du gauche,
Puis d'un second pied droit qu'à nouveau l'on ébauche...
Chute, vertige, étoiles et douleurs,
Le pauvre en voit de toutes les couleurs.
On le relève enfin; il entend un murmure:
«La prochaine fois que tu partiras,
Pour n'être point gros Jean, crois m'en l'augure,
Prends doncque, Grand-papa,
Un Youpala.»

Daniel Laufer

Le meilleur système de santé du monde

At moins d'un mois de la votation sur la caisse-maladie publique, les arguments se durcissent et l'on voit poindre quelques fallacieuses affirmations. On peut être pour le moins surpris de lire dans la dernière édition de *Pages de gauche* qu'une étude de l'OMS de l'an 2000 «faisait ressortir le fait que la France est le pays doté du meilleur système de santé au monde», alors que les «Etats-Unis n'occupent que le 37^e rang. La Suisse était classée vingtième».

C'est bien sûr intéressant pour un journal d'opinion socialiste de citer la France de manière si élogieuse, s'agissant d'un pays à très forte centralisation et étatisation de son système de santé, comme le souhaitent les auteurs de l'initiative pour la Suisse.

On ne peut toutefois que réagir à ce type d'information. D'abord, pour quiconque a quelques notions de statistiques, présenter des chiffres vieux de quatorze ans dans un domaine en constante évolution n'est tout simplement pas sérieux, d'autant que l'OMS, avec deux à trois ans de retard, publie annuellement son rapport mondial sur les compilations des systèmes de santé de ses 193 Etats membres!

Le niveau des finances à allouer au système de santé est un choix social.

Ensuite, l'OMS est beaucoup plus prudente dans ses jugements, l'analyse d'un système de santé étant par essence particulièrement ardue.

Les indicateurs de santé publique sont très nombreux et, de fait, le poids à attribuer à chacun d'eux est un exercice des plus délicats.

Il y a dans ces rapports les grands indicateurs sanitaires mondiaux, tels que l'espérance de vie, la mortalité des nourrissons, celle des adultes, la prévalence de la tuberculose et de bien d'autres maladies. Puis l'OMS s'intéresse aux facteurs de risque dans les différentes populations, du déficit pondéral à l'obésité, du tabagisme à la consommation d'alcool.

Viennent les indicateurs concernant l'effectif du personnel de santé, médecins, infirmières, sages-femmes, celui des pharmacies, des lits d'hôpitaux, de la disponibilité des médicaments. Ensuite, les dépenses de santé sont analysées en détail pays par pays. Qui les finance, avec notamment la part de l'Etat. Ceci est mis en relation avec les statistiques démographiques et socio-économiques, comme la pyramide des âges, le taux de fécondité,

le revenu national brut par habitant, etc.

Prudemment, l'OMS conclut en évoquant le fait que le niveau des finances à allouer au système de santé est un choix social, et qu'il n'y a pas de réponse unique. Cela souligne que certaines populations s'accommodent de systèmes de santé beaucoup plus précaires que le nôtre: le rapport à la mort, et dans l'ensemble, la tolérance à une certaine précarité de la vie permettent tant bien que mal d'accepter un niveau de soin fort éloigné du nôtre. Il n'en demeure pas moins que des dépenses inférieures à 60-80 dollars par année et par habitant n'autorisent pas d'avoir un niveau de soins suffisant.

Ainsi, les données factuelles livrées par l'OMS ne permettent pas de déterminer le meilleur système, en raison même de la pondération accordée à tel ou tel critère. Certains s'y sont essayés, mais cela dépend donc souvent de l'indicateur retenu comme prépondérant. Il est tout de même évident que les pays occidentaux disposent des systèmes les plus performants.

Par exemple, Bloomberg a voulu établir un classement centré sur l'efficacité, se basant sur trois critères: l'espé-

rance de vie, le coût par habitant et la part du PIB consenti aux dépenses de santé. Le résultat montre que Hong Kong serait en tête devant Singapour, la Suisse se retrouve 9^e, la France 19^e, et les Etats Unis 46^e. Cela est surtout dû au coût par habitant qui est le plus élevé du monde aux USA, devant la Suisse.

Un autre classement prend comme critère les attentes de la population: là, les Etats-Unis sont en tête devant la Suisse. La France n'est pas dans les neuf premiers.

Le classement dépend donc des critères retenus. Pour notre part, l'évaluation par la population paraît très intéressante, étant entendu que les indicateurs de l'OMS placent d'emblée ces systèmes dans le peloton de tête.

Se fier aveuglément aux statistiques a toujours été un jeu dangereux, car la façon de les présenter, et le choix des critères soumis à statistiques sont à l'image de la science: elles représentent une part de vérité seulement, à un moment donné, qu'il convient de replacer dans son contexte avant d'en tirer un jugement. Pas de raison, donc, de copier le système français le 28 septembre prochain.

Jean-François Luthi

Nation et nationalisme

Le dictionnaire de l'Académie Française de 1694 définit ainsi le mot *nation*: «Tous les habitants d'un même Etat, d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois et usent du même langage». On trouve en gros la même définition dans le dictionnaire d'Antoine Furetière, édité en 1690. Dans cette acception du terme, la nation peut être un territoire géographiquement restreint doté d'un Etat propre, comme Genève ou Venise, ou une province d'un Etat plus grand, comme la Bretagne, faisant partie du royaume de France. Si le mot nation désigne une province, cela sous-entend que cette dernière revendique certains privilèges et une individualité; sous le régime monarchique, la Bretagne bénéficiait d'avantages fiscaux.

Pour l'Ancien Régime, parler de nations française, italienne ou allemande est incorrect; en effet, ces entités territoriales ne comportaient pas de politique commune. Ces grands pays n'existaient pas au sens où nous l'entendons aujourd'hui; l'exercice réel du pouvoir ne pouvait pas s'étendre à de telles étendues de terres. Au contraire, l'Italie et l'Allemagne, pour reprendre nos exemples, étaient fractionnées en de multiples Etats plus ou moins indépendants; les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, ainsi que le roi de France, se disputaient la domination ou la possession des Etats d'Italie, alors que les Etats allemands étaient unis sous le Saint-Empire. Cependant, le degré d'influence des grandes familles princières sur tous ces petits Etats, autant de nations, était très variable. Dans le royaume de France, même si la centra-

lisation était plus avancée qu'ailleurs, le roi n'avait pas l'autorité absolue que l'historiographie républicaine lui a accordée. En réalité, la monarchie française devait jouer avec un enchevêtrement d'institutions traditionnelles auxquelles elle a petit à petit juxtaposé de nouvelles institutions centralisatrices. Ce n'est qu'à la Révolution que le territoire de France a été rationalisé, auparavant composé de multiples entités n'ayant pas le même statut juridique.

Usages et langue sont le deuxième élément de définition de la nation d'Ancien régime. On peut dire qu'une nation se définit aussi par des coutumes, voire une culture, propres. Il ne s'agit pas de nier les grands courants intellectuels et artistiques qui traversaient toutes les frontières de l'Occident. Mais cet universalisme était réservé aux élites. L'identité du reste des populations se fondait sur des coutumes et un patois locaux. En résumé, la définition du dictionnaire de l'Académie Française nous apprend que les nations existaient bel et bien, qu'elles étaient géographiquement restreintes à des entités où les mêmes usages étaient admis et sur lesquelles un pouvoir exerçait réellement son autorité.

Le mot *nationalisme* a été inventé à la fin du XVIII^e siècle pour exprimer l'aspiration nationale d'un peuple. Ce nouveau peuple est défini par une idéologie de liberté, d'égalité et de fraternité commune à tous les individus qui le composent. Pour les révolutionnaires, le peuple français comprend tous les habitants de l'ancien royaume de France désireux de se défaire de

la domination des élites de l'Ancien Régime et de construire une nouvelle nation. Durant le XIX^e siècle, cet élan nationaliste gagne progressivement toute l'Europe. L'unification culturelle des nouveaux espaces nationaux devient un enjeu majeur. L'élaboration de mythes fondateurs et d'une historiographie nationale, visant à démontrer l'élaboration lente de la nation au cours des siècles, va dans ce sens. A cela, il faut ajouter l'uniformisation linguistique.

Ces quelques considérations permettent de montrer que la Suisse n'est pas vraiment une nation, ni au sens de l'Ancien Régime, ni au sens de la France ou de l'Allemagne. Il manque au moins à la Confédération une unité culturelle et linguistique pour être une nation. Les institutions politiques, il est vrai, sont semblables dans tous les cantons, mais elles permettent à chacun d'eux de garder une bonne autonomie par rapport à la Confédération, de maintenir des particularités et une identité propre.

En fait, les nations existent bel et bien en Suisse, mais à l'échelle cantonale. Ces nations correspondent à la définition de l'Ancien Régime et sont tout à fait dépourvues de la dimension idéologique apportée par la Révolution. Dans le cas du Canton de Vaud, nul besoin de créer un mythe fondateur et d'élaborer artificiellement une culture vaudoise, d'inventer une idéologie émancipatrice. Le canton de Vaud est une entité politique et culturelle

cohérente. L'historiographie dispose aujourd'hui de tous les moyens nécessaires pour montrer que le pays de Vaud est une entité géopolitique réelle dès le XIII^e siècle grâce au duc Pierre II de Savoie.

Jusqu'en 1947, ce journal portait la mention *Journal du nationalisme vaudois*. Il faut comprendre ici un nationalisme géographiquement limité à une communauté politique traditionnelle, non exclusif, et avant tout réaliste. Toute personne se référant à la culture vaudoise, et aimant son pays d'origine ou d'adoption, selon qu'elle y est née où qu'elle s'y est installée après sa naissance et en a adopté les coutumes, fait partie de la nation. Le but de la politique n'est pas d'assurer la liberté ou l'égalité utopiques du peuple, la pureté d'une race, le pouvoir des travailleurs, ou tout autre idéal érigé en absolu, mais d'assurer le bien commun, réellement réalisable à petite échelle.

Jean-François Pasche

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

L'accueil des étrangers

L'attrait que notre pays exerce sur nombre d'étrangers, qui devrait nous réjouir puisque c'est le signe de notre réussite, plonge au contraire beaucoup de Suisses dans une double inquiétude. D'une part, ils craignent que la vague de l'immigration noie l'identité helvétique. D'autre part, ils redoutent la surpopulation de notre territoire relativement exigu.

Qui sommes-nous ?

Commençons par le plus profond: l'âme du pays serait menacée. Mais qui sommes-nous? Les Confédérés parlent tessinois (un italien durci par l'air des Alpes), ou l'un des trois langages méridiono-septentrionaux qu'on groupe sous le nom de romanche, ou l'un des nombreux dialectes alémaniques, tantôt plus rauque, tantôt plus pointu, tantôt plus pâteux que les autres, ou encore le français avec l'accent et le vocabulaire de l'un des cantons romands. Ils mangent la longeole, ou le läckerli, ou la soupe à l'orge, ou la polenta, ou les roestis, ou la raclette, ou le papet. Ils sont catholiques, ou éconiens, ou réformés, ou évangéliques, ou mahométans, ou vaguement déistes, ou farouchement athées, ou, pour beaucoup, indifférents. Ils sont étatistes, ou libéraux, ou moitié-moitié, ou corporatistes, ou, pour beaucoup, indifférents.

Le tableau est infiniment plus varié et riche que le cliché du seul vrai Suisse né sur le Grütli, fréquentant les fêtes de lutte à la culotte et siégeant gravement le soir venu à la *Gemeindeversammlung* avant de boire une bière au *Stammtisch* du *Gasthaus* local. Cet helvétisme de carte postale est en tous cas bien éloigné du portrait des Vaudois.

Mais au fait, nous Vaudois, quelle est notre identité? En 1837, Juste Olivier discernait, au fond de notre tempérament, deux couches principales: la gallo-romaine, d'où provient notre réalisme, et la burgonde, d'où nous tenons notre rondeur. Puis d'autres traits se sont ajoutés, notre pays étant placé au

confluent de toutes les nations vagabondes: [...] le Suève, l'Alleman impudique, rapace et destructeur, le Goth chaste et fourbe, l'agile Hérule aux joues verdâtres, couleur de l'océan reculé d'où il est venu, le Hun rapide, cruel, difforme, aux yeux petits et sanglants. Tous ces passants belliqueux auront laissé ici quelques germes¹. En 1972, dans ce journal, M. Regamey cite d'autres apports à notre sang: Le Canton de Vaud a assimilé beaucoup de Suisses allemands et s'en félicite. Il se réjouit de pouvoir assimiler aussi des immigrés latins, plus proches de son génie propre. Les Italiens et les Espagnols ajoutent à la douceur vaudoise un peu de vivacité et de grâce méridionale. A la deuxième génération, ils sont devenus d'excellents Vaudois, souvent déjà trop amortis. Et de conclure par le vœu que le patriotisme passe du refus de l'étranger à la volonté de vivre, qui est assimilation². Notre politique ne doit pas viser à préserver une pureté ethnique imaginaire, mais à prolonger l'accueil par l'intégration. Et quand les arrivants sont nombreux, il y faut redoubler de soin.

Notre politique doit viser à prolonger l'accueil par l'intégration.

Une immigration excessive ?

Le problème, c'est justement la quantité, dira-t-on. Il est vrai que les chiffres impressionnent. En Suisse, un habitant sur quatre est étranger, frontaliers non compris; dans le Canton de Vaud, un sur trois. Il convient d'ailleurs de relativiser ces proportions: la grande majorité est au bénéfice d'un permis d'établissement, donc installée ici depuis cinq ans, dix ans ou davantage, souvent prête pour la naturalisation (encore insuffisamment pratiquée). Mais, dira-t-on encore, l'effectif des étrangers est en forte croissance: en 2013, quelque 60 000 de plus pour la Suisse (+3,5%), 9 000 environ pour le Canton de Vaud (+3,8%). C'est le facteur principal de l'augmentation de la population, qui devrait atteindre, si le rythme actuel est maintenu durant vingt-cinq ans,

dix millions d'âmes pour la Suisse, un million pour notre Canton (743 000 à fin 2013). Pourra-t-on loger tout ce monde? Oui, répondent les aménagistes de l'administration vaudoise, et cela dans les zones déjà constructibles aujourd'hui; on peut penser qu'il n'en va pas autrement dans l'ensemble de la Suisse. Ce qui est insuffisant, ce sont les infrastructures, trop longtemps négligées durant le long sommeil du conseiller fédéral Moritz Leuenberger et durant les magistratures de conseillers d'Etat vaudois écologistes, ennemis de la mobilité. En mettant maintenant les bouchées doubles, on fera face, pour la route, le rail, les hôpitaux, les écoles et les prisons.

Et l'asile ?

La situation est encore compliquée du fait de l'asile. Non que les demandeurs soient très nombreux: quelques dizaines de milliers pour l'ensemble de la Suisse, effectif variable selon la conjoncture internationale; et ne parlons pas des réfugiés reconnus, un nombre infime. Mais les requérants, le plus souvent nullement persécutés à titre personnel, fuyant simplement la guerre ou la misère, sans lien professionnel ou social avec la Suisse, groupés en quelques lieux pour les besoins de l'hébergement et de la procédure, ont quelque chose d'inquiétant pour la population qui les côtoie.

L'asile, à l'origine, est un droit souverain de l'Etat d'accorder sa protection à qui lui semble bon. Il est presque devenu un droit de l'homme et, malgré des abus flagrants, on n'ose plus refouler des demandeurs sans avoir mené à leur terme de longues procédures. Il faudrait restaurer la conception classique, non pour fermer nos frontières, mais pour permettre le renvoi immédiat – sauf accueil provisoire à titre humanitaire – des faux réfugiés. On est certes loin d'aller dans ce sens; à tout le moins devrait-on accélérer les procédures et limiter les voies de recours.

Que faire ?

Il ressort de tout cela que l'immigration sous ses diverses formes (on n'a pas parlé jusqu'ici des frontaliers, des courts séjours... et des clandestins) est une préoccupation importante; moins grave néanmoins, à nos yeux, que l'affaiblissement de la défense armée et le renforcement de la centralisation. Mais l'UDC en a fait son cheval de bataille, réussissant à inscrire dans la Constitution, de justesse et à sa propre surprise, le principe d'une limitation. Il faudra bien appliquer son texte, et loyalement; nous ne croyons pas à un nouveau scrutin sur un «paquet» comprenant des règles institutionnelles sur nos rapports avec l'Union européenne, qui tournerait à la débâcle. Comment s'y prendre ?

Il est vexant pour les Vaudois, qui vivent assez bien avec une forte présence allogène, que leur politique d'immigration soit dictée par une majorité de cantons abritant peu d'étrangers. L'UDC, qui se veut gardienne des meilleurs principes de la vie publique helvétique, ignore pourtant largement le fédéralisme. C'est pourtant de ce côté qu'il faut chercher certains moyens de maîtriser le problème; c'est d'ailleurs au sein des cantons que l'assimilation s'opère. A cette fin, les cantons doivent avoir la compétence exclusive de fixer le nombre des frontaliers; les Tessinois, qui se lamentent de l'invasion quotidienne, la réguleront librement. Quant aux nouveaux permis annuels liés à un emploi, le contingent fédéral, seulement cadré pour que l'afflux n'augmente plus, doit être l'addition des nombres fixés par les cantons eux-mêmes, selon leurs besoins et selon leur faculté d'intégration.

Jean-François Cavin

¹ Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*, Tome I, éd. 1938 (Zofingue)/1978 (CRV), pp. 179-180.

² Marcel Regamey, «Lettre à M. Schwarzenbach», *La Nation* N° 901, 17 juillet 1972.

Un discours du 1^{er} août sifflé

Chaque année, la commune de Bourgen-Lavaux invite la population à fêter le 1^{er} août à la Place d'Armes de Cully. Des bancs et des tables sont installés sur l'herbe, des kiosques, pavillons et éventaires proposent toutes sortes de denrées exotiques, voire locales, les artificiers préparent le grand spectacle nocturne. Tandis que le soir descend, plusieurs centaines de citoyen(ne)s arrivent tranquillement d'un peu partout et prennent place. On attend les discours avec, dans un coin de la tête, une mémorable algarade de M^{me} Nicole Gross, à l'époque syndique d'Épesses, qui disait vigoureusement leur fait aux puissants du jour.

Après l'intervention très standard d'un représentant de la Municipalité, c'est au tour de M. Jean-Christophe Schwab, conseiller national et syndicaliste. En première phrase, il nous dit qu'il faut profiter de l'occasion pour dire du bien de la Suisse. Jusque là, c'est un peu plat, mais ça se passe plutôt bien. La seconde phrase est pour dire que ce qui est bien en Suisse, c'est le service public. Un peu restreint, mais bon, c'est peut-être le début d'une énumération, attendons la suite. L'attente est courte.

Dès la troisième phrase, on assiste à un plaidoyer partiel et teigneux en faveur de la caisse unique. Selon l'orateur,

les exemples de la SUVA et de l'ECA prouvent (?) que la caisse unique coûtera moins cher. Pourquoi? Tout simplement parce que leurs responsables «ne recherchent pas le profit à tout prix!» Et ainsi de suite.

Pour marquer cette fête, qui est celle d'une alliance, M. Schwab avait l'occasion de se sortir de son quotidien de bargeur syndical et de revenir à l'amitié confédérale, à la solidarité intercantonale, aux relations entre les groupes linguistiques, voire à la péréquation, sans parler de tant d'autres thèmes où un socialiste pouvait trouver son miel politique sans être infidèle à sa doctrine sociale. Il a préféré en rester à la si exci-

tante division électorale, à la rentabilité partisane immédiate et au confort des caricatures idéologiques.

Les personnes présentes, quelle que fût leur position à l'égard de la caisse publique, n'étaient pas là pour ça, comme l'ont montré le hourvari et les nombreux sifflets qui ont couvert les applaudissements de convenance. A son regret, le soussigné s'est vu moralement contraint de participer à ce concert, indigne à vrai dire de ce que nous étions censés fêter. C'est ainsi qu'une première inconvenance évitable en appelle inévitablement d'autres.

O. D.

Votations du 28 septembre

**NON à la Caisse publique, bureaucratique et coûteuse
OUI à une TVA unique dans la restauration**

Défendre le territoire, garantir la neutralité

En 1989, la débâcle de l'Union soviétique a fait croire à beaucoup que la fin de l'histoire était arrivée. La même année, le GSSa prenait sa première raclée, tout en faisant découvrir à un état-major-général abasourdi que le tiers des Suisses voulait l'abolition de l'armée. Pour nombre de parlementaires fédéraux, aidés d'une presse de plus en plus antimilitariste, ce fut l'occasion de lancer une «réforme d'envergure». La gigantesque *Armée 61* devait dégraisser. Les effectifs fondirent. En vingt-cinq ans, au gré des réformes, ils chutèrent de 600 000 à 180 000. Et l'on ne parle pas du matériel ou du budget. Malgré les évolutions technologiques, celui-ci a stagné, alors que le ménage fédéral doublait. En une génération, une institution très solide a été profondément affaiblie.

La réforme DEVA (Développement de l'armée) étant sur le point d'être soumise aux Chambres, les questions militaires ne tarderont pas à réapparaître sur le devant de la scène. Revenons donc aux principes devant guider la politique fédérale en la matière et espérons voir un peu plus clair dans les difficultés actuelles. En politique, le premier principe est de ne pas désespérer. Ne peignons ainsi pas le diable sur le bunker. Entre *Armée 61* et l'armée suisse d'aujourd'hui des progrès importants ont aussi été effectués. Le niveau d'instruction de la troupe s'est sensiblement amélioré. Le soldat suisse de 2014 est capable de remplir un éventail de missions bien plus large, et bien mieux, que durant la Guerre froide. Son aptitude au tir

de combat est excellente. De manière générale, les niveaux tactiques et micro-tactiques de notre armée font l'admiration de nos voisins.

Quoi qu'il en soit, l'obligation de servir doit être au cœur de la réflexion sur l'armée suisse. Le 22 septembre 2013, le GSSa le PS et Les Verts ont été humiliés dans leur tentative d'abolir le service obligatoire. Le principe a été maintenu. La Ligue vaudoise a eu l'honneur de tenir le secrétariat du comité de campagne vaudois. Il convient toutefois de prendre garde. Les réductions d'effectif ne doivent pas vider la milice de son sens. De l'avis de la Société suisse des officiers (SSO), la barre des 100 000 hommes est la limite inférieure maximale à ne pas franchir. C'est le seuil que se propose d'atteindre le DEVA.

Un autre danger pour l'obligation de servir est de rendre le service civil – pour autant que l'on s'accorde sur sa nécessité – équivalent au service militaire. Le militaire ne protège pas le même bien que le civiliste. Le premier est engagé en vue du maintien de la souveraineté. Autrement-dit, il assure la liberté de la communauté, il garantit les libertés politiques des citoyens. La mission du civiliste, si nous reconnaissons qu'il peut rendre des services importants, est d'un ordre politique inférieur. La libéralisation du service civil par le système de la preuve par l'acte est une négation de cette hiérarchie. La communauté est la même pour tous. Elle a garanti et continue de garantir à chacun les mêmes libertés. Il n'est pas équitable – au sens le

plus antique et noble du terme – que certains échappent à l'obligation de service militaire qui, même en Suisse, peut mener jusqu'au sacrifice suprême.

Le second pilier de la politique de sécurité de la Confédération est la neutralité. Il faut la concevoir comme un moyen de l'indépendance. Elle est la promesse faite au monde qu'en cas de conflit, la Suisse n'ajoutera pas au désordre en s'alliant à l'une des parties, sans avoir été préalablement attaquée. Son territoire et sa politique ne doivent dès lors pas servir un belligérant plus qu'un autre. La neutralité exige donc une armée prête à défendre ce territoire en ultime moyen politique.

On le voit, l'actuelle crise ukrainienne permet à notre diplomatie de faire un exercice pratique en la matière. L'armée a également son rôle à y jouer. Nos forces aériennes doivent être capable d'assurer l'invulnérabilité du ciel helvétique. Dans le cas éventuel d'un conflit régional, des avions de transports et autres drones demanderont probablement à traverser notre espace aérien. C'est à nous d'en interdire l'accès et d'assurer cette interdiction. Dans le cas contraire, c'est toute notre politique internationale qui serait décrédibilisée. Rattachée à l'une des parties au conflit, la Suisse perdrait une grande part de sa raison d'être dans le concert des nations.

Enfin, la question de la menace est toujours l'objet de propos déclama-

toires: «Il faut la redéfinir!» nous rabâche-t-on. C'est peut-être vrai. Mais il faut oser admettre que la menace obéit à certains principes, en priorité celui affirmant que tout conflit finit par être territorial. La guerre cybernétique, réalité quotidienne, n'est qu'un accessoire parmi d'autres d'une politique de puissance. Le terrorisme, effrayant et horrible, ne représente généralement pas une menace de nature stratégique. Il ne met que rarement en cause l'existence de la communauté. Alors certes, la probabilité d'une guerre conventionnelle est plus faible que celle des inondations auxquelles l'Oberland bernois est accoutumé. Et il est heureux que l'armée soutienne les autorités civiles dans de telles circonstances. En revanche, l'invasion militaire est au sommet de l'échelle de la dangerosité.

Après tant d'années de paix prospère, se préparer au pire est difficile à proposer à la population. Notre aptitude à prévoir l'avenir est malheureusement très limitée; ce qui affaiblit sérieusement la très en vogue théorie de la montée en puissance. Qui avait prévu la crise ukrainienne? On y utilise de l'artillerie. Qui avait prévu le printemps arabe? Il dissémine des moyens antiaériens dans toute l'Europe. Qui avait prévu l'invasion de l'Irak par des djihadistes dont certains reviendront en Europe? Presque personne. Les rares ayant vu venir ces événements doivent rire bien jaune.

Félicien Monnier

Tout conflit finit par être territorial.

Les armoiries de la Renaissance vaudoise

Les armoiries ont toujours fasciné Marcel Regamey: collégien à Lausanne, il a rédigé un travail de vacances intitulé «Nos seigneurs les évêques de Lausanne», dans un gros cahier dans lequel chacun des évêques, de Marius d'Avenches à Sébastien de Montfalcon, était décrit avec le dessin de son blason, soigneusement peint. Il dessinait aussi les armes des rois de France, dont il connaissait toutes les généalogies.

La devise imprimée sur chaque numéro de *La Nation*, «Si qua fata sinant», est celle de l'avant-dernier évêque du diocèse de Lausanne, Aymon de Montfalcon (oncle de Sébastien). Elle figure en bonne place, et en plusieurs endroits bien visibles, au Château cantonal, alors siège épiscopal, et à la Cathédrale, dans le massif occidental. Ce début de vers latin est tiré du premier épisode de l'*Enéide* de Virgile (I, v. 18): la déesse Junon avait un temple à Carthage, ville qu'elle chérissait et protégeait particulièrement, et par un oracle elle savait que si Rome était fondée par Enée, héros venant de Troie, Carthage serait détruite un jour par la nouvelle puissance; «faire d'elle la

reine des nations, si toutefois les destins le permettent, c'est dès lors la volonté de la déesse et son ardent désir». La devise profane d'un évêque humaniste fut adoptée par la Ligue vaudoise, qui voit bien l'effort à faire pour réaliser ses ambitions.

L'intérêt pour l'héraldique se développe dans notre pays dès la Première Guerre mondiale et, grâce à la science de cet art que possédait Frédéric-Théodore Dubois, les communes qui n'en avaient pas acquièrent peu à peu leurs armoiries (voir le tome 4 de l'Encyclopédie, *L'Histoire vaudoise*, pp. 72-74). Lors des fusions de communes, mouvement amorcé dans notre Canton depuis le début de ce siècle, on sait à quel point les citoyens sont sensibles aux nouvelles armoiries.

Marcel Regamey a donc mis à profit ses connaissances de l'héraldique et de l'histoire pour imaginer les armoiries du Mouvement de la Renaissance vaudoise. Il les décrit en 1933, dans le n° 33 de *La Nation* (on retrouve ce texte dans la brochure *Le Pays de Vaud est-il une patrie?*; voir aussi *Le Chemin de Marcel Regamey*, CRV n° 116, pp. 198-200).

La question qu'il s'est posée est la suivante: à quelles périodes de son histoire le Pays de Vaud a-t-il joui d'une certaine indépendance? La date de 1803 et l'accession au rang de canton suisse imposent les couleurs verte et blanche du drapeau cantonal. Le régime bernois marque une période de sujétion, il n'y a donc pas de petit ours dans un des angles du blason! La période savoyarde fut une grande époque pour notre pays: les terres éparses ont été rassemblées grâce à la fine diplomatie et aux moyens financiers de Thomas et de Pierre de Savoie, au XIII^e siècle, puis Pierre est devenu, à la fin de sa vie, comte de Savoie; mais le Pays de Vaud est resté terre de droit coutumier, alors que les Etats de Savoie disposaient d'un droit écrit. Les successeurs de la dynastie savoyarde ont été constamment appréciés et acclamés dans leurs déplacements en terre vaudoise, contrairement au Valais ou à Genève, où ils furent traités en ennemis. Cette période est rappelée par la croix dont les branches atteignent les bords. Sur fond rouge, elle est toujours le drapeau de la Savoie (devenue française en 1860).

La lance placée verticalement rappelle le Second Royaume de Bourgogne transjurane, ou période rodolphiennne.

Au partage de l'Empire de Charlemagne, le Pays vaudois – ce nom apparaît dans les textes en 765 déjà sous la forme *Pagus Waldensis* – fait partie des terres de la Lotharingie, comme l'ensemble de l'actuelle Suisse romande, puis Rodolphe I^{er} fonde la dynastie; son fils Rodolphe II épousa la reine Berthe et reçut la sainte lance, dite de saint Maurice, comme insigne de son pouvoir. Elle se transmet aux empereurs du Saint-Empire germanique et elle est conservée au *Kunsthistorisches Museum* de Vienne. Elle orne le dos de tous les Cahiers de la Renaissance vaudoise depuis 1960.

La croix rappelle la foi chrétienne, et la lance le pouvoir de l'Etat cantonal, héritier des divers princes qui ont dirigé le pays.

Les dates de ces trois périodes de l'histoire vaudoise:

- 888-1032: Second Royaume de Bourgogne transjurane
- XIII^e siècle-1536: période savoyarde
- dès 1803: période cantonale.

Les armoiries de la Renaissance vaudoise se blasonnent ainsi: «De sinople à la croix d'argent chargée en pal de la lance de Bourgogne de sable.»

Yves Gerhard

Un paysan, ça sert à quoi ?

Les statistiques montrent chaque année que les domaines agricoles se raréfient en Suisse, comme dans le monde. Le Canton de Vaud ne fait pas exception. Il reste chez nous à peine 4000 exploitations qui cultivent malgré tout plus de 1080000 hectares de terre, soit 1080000000 m² de surface agricole utile, pour employer la terminologie des agronomes. En 1980, il y avait encore 8600 exploitants pour cultiver presque la même surface. Cela signifie que les entreprises qui disparaissent permettent à celles qui subsistent de s'agrandir. Là où une famille entière avec des employés peinait à labourer, moissonner et traire, une personne bien équipée en machines et installations fixes œuvre seule aujourd'hui. Mais les investissements sont lourds; les tracteurs et les robots de traite sont chers.

Faut-il s'alarmer ou se réjouir de cette évolution? Ni l'un ni l'autre. Le progrès technique, les succès de la recherche agronomique et l'exode de la main-d'œuvre agricole ont conduit à ce résultat. Il faut en prendre acte, peut-être avec nostalgie, comme on regrette l'épicier du village qui a disparu au profit du centre commercial du bourg voisin. Mais qui allait encore dans sa boutique?

Entre 1939 et 1945, les Suisses, coincés au centre d'une Europe en guerre, ont eu peur de la famine. Ils se sont serrés la ceinture et ont découvert la culture des patates dans les parcs publics. Le Plan Wahlen a été une réussite car il a permis d'assurer l'approvisionnement du pays malgré les blocus et les disettes chez nos voisins. A la fin de la guerre, chacun savait à quoi sert un paysan: à produire la farine du pain quotidien.

La Confédération a alors décidé de protéger et de choyer ce producteur en

lui concoctant un filet protecteur fait de mailles constitutionnelles et légales, avec des ordonnances et règlements innombrables. Le prix du lait était fixé par Mère Helvetia, tout comme celui du blé, de la betterave à sucre et de bien d'autres produits. Les barrières tarifaires et les droits de douane maintenaient un rempart protecteur qui soutenait les prix et privilégiait l'écoulement des produits indigènes. Les crédits d'investissements favorisaient la modernisation des exploitations en allégeant la charge financière. Le droit foncier rural donnait la priorité aux exploitants à la valeur de rendement.

Et malgré toutes ces mesures, le nombre des paysans a chuté; les entreprises se sont agrandies.

**Beaucoup
d'exploitations tirent
aujourd'hui
des revenus plus élevés
des paiements directs
que de la vente
de leurs produits.**

Mais le paysan, bien que soutenu, vivait de la vente de ses produits. La Confédération donnait un coup de pouce et le consommateur faisait le reste. Ce n'était pas «libéral».

L'Organisation mondiale du commerce a condamné les entraves et taxes douanières. Les murailles sont tombées. Mais ces murailles étaient des digues contre le tsunami des prix bradés sur les marchés internationaux. Il fallait donc trouver la parade ou alors accepter la ruine des agriculteurs et leur disparition.

Les paiements directs sont arrivés: le libéralisme aux frontières, l'étatisme

à la ferme. Et la Suisse n'était pas la seule. L'Europe s'y est mise, et même les pays réputés libre-échangistes comme les USA.

Mais qu'est-ce qu'un paiement direct? Au lieu de contrôler les quantités et les prix à la frontière, on laisse les prix s'effondrer ou alors, dans certains cas, s'envoler, et on complète le revenu agricole par des subsides liés à la surface cultivée ou au nombre d'animaux détenus, selon les modes de culture plus ou moins écologiques ou de détention plus ou moins éthologique. La Confédération a versé 2,8 milliards de francs en 2012.

Beaucoup d'exploitations tirent aujourd'hui des revenus plus élevés des paiements directs que de la vente de leurs produits. Imaginerait-on, sous prétexte de libéralisme, que l'on ouvre totalement la frontière au fameux «plombier polonais» sans exiger que son patron se plie aux normes des conventions collectives helvétiques, et qu'en contrepartie la Confédération verse au plombier suisse un «salaire direct» destiné à compenser le manque à gagner? C'est pourtant ce qu'on fait pour l'agriculture.

Le paysan est et reste un producteur de denrées alimentaires. C'est son rôle; c'est son métier. Il doit pouvoir vivre de son métier sans être «payé pour rester». Car l'entretien du territoire, la protection de l'environnement, le peuplement des zones rurales reculées et la préservation du paysage sont des conséquences de l'activité et de l'existence même des paysans à travers le pays. Ce ne sont pas des objectifs que doit poursuivre la politique agricole, contrairement à ce qu'affirme la Constitution fédérale. Ces effets bénéfiques sont des sous-produits profitables et bienvenus de l'activité agricole.

De quoi les paysans peuvent-ils avoir besoin pour vivre correctement du produit de leur travail?

D'un peu de protection à la frontière, comme tous les travailleurs helvétiques, grâce aux règles empêchant la sous-enchère et le non-respect des conventions collectives de travail, même dans le cadre des Accords bilatéraux qui établissent pourtant la «libre-circulation».

D'un système leur assurant la disponibilité de terres à cultiver à des prix exempts de spéculation, tant dans le cadre de successions qu'en cas d'achats.

D'un peu de protection certes, mais appliquée simplement, sans un arsenal réglementaire pléthorique. Le système des paiements directs actuel est devenu une jungle d'une densité équatoriale qu'il faut en tous les cas élaguer.

La souveraineté alimentaire est à la mode. Les Chinois, qui craignent de ne plus trouver assez à manger chez eux, achètent ou louent des terres en Afrique et ailleurs. Il n'est pas nécessaire de les imiter. Mais il faut que nos paysans bénéficient de conditions favorables pour nous nourrir et diminuer notre dépendance; nous ne produisons que 60% des calories que nous consommons.

Le paysan exerce un métier à nul autre pareil. Il cultive la terre, moyen de production non-extensible, et nourrit ses semblables. Il ne peut être abandonné à la concurrence sauvage des marchés mondiaux. Il doit bénéficier d'une certaine protection étatique. Mais la Confédération doit cesser de le mettre sous la perfusion des paiements directs. Elle doit lui donner l'occasion de retrouver la santé économique en exerçant son art.

Jean-Michel Henny

Les risques de 1940 réévalués

Le Pays de Vaud, patrie intime du général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse de 1939 à 1945, prendra connaissance avec intérêt des résultats des nouvelles recherches qui font penser que les chances de notre armée en 1940 étaient meilleures que ce qu'on avait cru jusqu'à maintenant. Un ingénieur alémanique à la retraite, M. Hans Richard, jadis collaborateur de l'aviation helvétique, vient de publier un livre d'environ 130 pages, qui contient des informations insolites¹. Elles sont notamment le fruit de recherches effectuées dans des archives officielles allemandes, anglaises et fédérales. Les travaux de M. Richard ont été suivis de près par des officiers supérieurs de nos forces aériennes, dont un *aficionado* de l'histoire militaire.

On peut supposer que l'annexion allemande de la Suisse aurait eu lieu si la Grande-Bretagne n'avait pas résisté aux attaques des forces aériennes nazies. M. Richard démontre, statistiques et graphiques à l'appui, le fait souvent méconnu que, pendant la Bataille d'Angleterre, la production d'avions de chasse de la Royal Air Force a dé-

passé celle des Allemands. M. Richard rappelle que les pertes allemandes en hommes, blindés et avions pendant la Bataille de France furent sensiblement plus sévères que celles qu'a retenues la mémoire collective. Et pendant la Bataille d'Angleterre le nombre de chasseurs allemands disponibles à toute heure a fini par être inférieur à celui des Britanniques, en automne 1940. La *Luftwaffe* ne s'est jamais remise de ces pertes.

La France ayant demandé l'armistice en juin 1940, la *Wehrmacht* a commencé à planifier une invasion éventuelle du territoire suisse. Des avions de reconnaissance photographiaient soigneusement le Jura suisse. Même le chef de l'EMG allemand inspecta la situation frontalière le long du Jura. Il conclut que les positions suisses étaient «fortes».

Le nombre des divisions qui auraient été lancées contre la Suisse était étonnamment grand. Mais M. Richard vient de découvrir que l'engagement de la *Luftwaffe* face à l'Angleterre et les pertes qu'elle y avait subies avaient réduit de manière importante le nombre

d'avions allemands disponibles pour couvrir l'opération «Tannenbaum» prévue contre la Suisse.

Il s'agissait d'avions de chasse modernes au nombre d'environ 100 du côté allemand contre 168 avions, également modernes, du côté suisse, ainsi que d'environ 100 Stukas (pour bombardements en piqué) contre 77 avions C 35 helvétiques (sous-estimés en raison de leur configuration désuète de biplans, mais munis de certains équipements très modernes et assurant des performances approchant celle du Junker 87 des Allemands). Il est vrai que la *Luftwaffe* disposait en plus d'environ 100 avions de reconnaissance rapprochée et d'intervention au sol, des monomoteurs à train fixe du type Henschel Hs 126.

L'estimation allemande selon laquelle l'aviation suisse était «faible» était donc inexacte. Les canons DCA allemands étaient au nombre de 400, les suisses de 397. Ce qui en ressort,

c'est que les possibilités de l'aviation militaire et de la DCA suisse n'étaient pas si mauvaises, et encore moins désespérées, qu'on l'avait cru.

M. Richard ajoute que les chars de combats allemands auraient dû percer le Jura en empruntant des passages étroits qui ne leur auraient

**La Wehrmacht
aurait rencontré
en Suisse
plus de difficultés
qu'escompté.**

pas permis de se déployer convenablement. Leur file indienne y aurait subi des risques considérables. Si les découvertes de M. Richard sont exactes, la *Wehrmacht* aurait rencontré en Suisse plus de difficultés qu'escompté.

Mais soyons clair: ces faits n'auraient jamais justifié une renonciation à la stratégie du Réduit national pour lequel le général Guisan s'est décidé en 1940 après la chute de la France.

Roberto Bernhard

¹ Hans Richard, *September 1939 und 1940, Schicksalsmonate für die Schweiz und Europa*, Editions Staempfli, Berne 2011.

Catholiques en Pays de Vaud

A lors que *La Nation* fête sa 2000^e édition, les catholiques du Canton célèbrent cette année le 200^e anniversaire de la restauration du culte public catholique. C'est en effet depuis Pâques 1814 que la messe fut (à nouveau) célébrée, régulièrement et publiquement, à Lausanne, dans l'église Saint-Etienne à la Mercerie.

A l'époque, il y avait environ 3000 catholiques dans le Canton de Vaud. Plus de 2000 se trouvaient à l'entour d'Echallens où trois paroisses (Assens, Bottens, Echallens) de l'ancien bailiage commun à Berne et Fribourg n'avaient pas accepté la Réforme. Les autres catholiques du Canton étaient soit des notables étrangers résidant durablement chez nous avec leur domesticité, soit des ouvriers ou artisans récemment immigrés.

Cette communauté grandit constamment: 7000 en 1850, 18000 en 1880, 51000 en 1910, 75000 en 1950, 116000 en 1960. Elle constituait le tiers de la population vaudoise en 1970. Il s'agissait d'une part de Confédérés venant de cantons catholiques et, d'autre part, d'étrangers, Italiens et Français principalement, s'installant tous dans nos contrées pour y travailler.

Au plan officiel, cette minorité était régie par une loi de 1810 *sur l'exercice de l'une des deux Religions dans une Commune où cette Religion n'est pas actuellement établie*. En bref, la célébration du culte catholique était soumise à autorisation; le ministre du culte catholique était nommé par le gouvernement sur proposition (non impérative) des «préposés» catholiques qui supportaient tous les frais; aucune cérémonie ou procession ne pouvait avoir lieu en dehors du lieu de culte, qui ne comportait ni clocher, ni cloche, ni aucun signe distinctif. Malgré ce cadre strict, la communauté catholique a essaimé aux quatre coins du canton. Des paroisses furent fondées au XIX^e siècle à Yverdon, Vevey, Nyon, Morges, Rolle, Aigle, Montreux, Moudon et Payerne.

Le lien unissant ces paroissiens entre eux était fort – les minoritaires se tiennent les coudes –, mais l'intégration à la vie du Canton était faible. On peut en voir un indice dans le fait qu'entre 1803 et 1994, il n'y eut qu'un seul conseiller d'Etat catholique, Nicolas Longchamp, citoyen de Bottens, qui siégea au Château entre 1805 et 1809.

Ce régime légal perdura jusqu'en 1970 en ce sens que les catholiques ont entièrement supporté les frais de leur culte. En 1945, les fondateurs du Parti chrétien social vaudois étaient décidés à promouvoir un statut plus équitable en faveur de cette minorité qui poursuivait sa croissance.

Pourquoi l'Etat de Vaud a-t-il tant attendu pour régler la «question des catholiques»? Le premier facteur pertinent est le caractère étranger de la communauté catholique vaudoise. Ses membres sont, à l'exception des Vaudois catholiques de toujours du

district d'Echallens, des immigrés de plus ou moins fraîche date. Depuis une décennie environ, bon nombre des prêtres, qui autrefois étaient d'origine fribourgeoise, viennent d'Afrique ou de Pologne.

De plus, les autorités catholiques sont extérieures au Canton. Le Conseil d'Etat l'a bien souligné en 1955 dans son rapport au Grand Conseil sur les demandes présentées par les catholiques vaudois: *Ainsi donc, si les membres des deux confessions bénéficient de par la Constitution des mêmes droits en tant que citoyens, la situation des Eglises est toute différente. L'une est régie par les lois vaudoises et ses autorités constituées sont vaudoises; l'autre est une institution dont les autorités locales suisses sont subordonnées à une autorité suprême, le Souverain Pontife à Rome* (BGC, séance du 21 novembre 1955, p. 157).

En plus de l'extranéité des catholiques vaudois, l'Eglise catholique romaine n'est pas organisée de façon démocratique. Cette caractéristique est évidemment suspecte aux yeux du régime. Les Vaudois se méfient du pouvoir personnel en matière religieuse. Les notions d'évêque, de pape leur sont contraires, même si tel évêque ou tel pape leur plaît. Il règne en outre dans le Canton une crainte, non des catholiques comme personnes mais de l'institution catholique romaine, ressentie comme une puissance menaçante.

Un troisième facteur a joué un rôle certain. Pendant les années quarante et cinquante du siècle passé, la question religieuse importante pour les Vaudois était celle de la fusion des Eglises (réformées) nationale et libre. Réglée en 1965, cette question a partiellement occulté la question des relations avec les catholiques.

On comprend dès lors pourquoi les règles juridiques régissant le culte catholique et les prestations financières des pouvoirs publics en faveur des deux principales confessions chrétiennes n'ont été adaptées qu'en 1970. Dans plusieurs éditoriaux de *La Nation*, et bien avant 1970, M. Regamey avait montré l'opportunité de cette adaptation, en soulignant que, pour favoriser l'intégration du clergé, chaque prêtre devait recevoir son salaire directement de l'Etat et non par le canal d'une subvention globale allouée à l'Eglise catholique.

Le statut de 1970 n'impliquait aucune reconnaissance institutionnelle de l'Eglise catholique. Il assurait l'équité financière: l'Etat payant les pasteurs, il payait dès lors un nombre de prêtres proportionnel au rapport des populations protestante et catholique; pour leur part, les communes ont assumé les frais d'entretien et de personnel liés aux églises catholiques comme elles le faisaient déjà pour ceux des temples protestants. Cette loi de finance a rétabli l'équité matérielle, mais n'a pas sensiblement amélioré l'intégration des catholiques à la communauté vaudoise, car elle est survenue à un moment où l'individualisme augmentait et le rattachement à une communauté religieuse perdait son importance.

Lorsque Vaud a refait sa constitution cantonale, au début des années 2000, il est apparu souhaitable de mettre les deux principales confessions chrétiennes sur pied d'égalité... appariées. Selon la Constitution du 14 avril 2003, *l'Eglise évangélique réformée et l'Eglise catholique romaine, telles qu'elles sont établies dans le Canton, sont reconnues comme institutions de droit public...* (art. 170 al. 1).

Une réorganisation diocésaine serait bénéfique à la fois pour le Canton et pour l'Eglise.

Or, la formule *telles qu'elles sont établies dans le Canton* signifie pour l'Eglise catholique qu'elle n'est pas reconnue comme telle, mais au travers de son établissement vaudois, la Fédération des paroisses catholiques devenue la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud. Ainsi, au moment où Vaud reconnaissait l'Eglise catholique, il ne la reconnaissait pas vraiment. Dans la mesure où, conformément au dogme démocratique, *la reconnaissance est liée notamment au respect des principes démocratiques...* (art. 172 al. 3), la reconnaissance pure et simple de l'Eglise catholique n'était pas envisageable. La Fédération joue donc un rôle déterminant: elle est l'interface obligatoire entre l'Etat et l'Eglise pour tout ce qui concerne celle-ci.

Malheureusement, la situation est aussi boiteuse au plan intraecclésial. L'Eglise catholique est organisée en

diocèses qui sont les Eglises particulières dans lesquelles et par lesquelles elle vit. Pour Vaud, il s'agit du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, le Chablais étant toutefois rattaché au diocèse de Sion.

Dans le cadre du diocèse, les catholiques vaudois constituent la plus nombreuse des communautés cantonales: il y a plus de catholiques dans le Canton de Vaud que dans le Canton de Fribourg ou dans le Canton de Genève. Mais l'évêque diocésain réside à Fribourg. Il délègue à Lausanne, comme il le fait d'ailleurs à Genève, Fribourg ou Neuchâtel, un lieutenant, le vicaire épiscopal. Et, en fait, le diocèse fonctionne (et dysfonctionne!) comme une confédération d'«Eglises cantonales». Dans le Canton de Vaud, le vicaire épiscopal n'est cependant pas perçu comme le chef de l'Eglise locale. Cela empêche la communauté catholique vaudoise d'avoir la visibilité nécessaire pour inspirer à l'externe et à l'interne le sentiment d'une identité propre.

Les catholiques vaudois forment un grand groupe confessionnel, plus nombreux que les réformés. Ils bénéficient d'un appui matériel massif de l'Etat et d'une structure organique efficace, la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton. Mais la gouvernance ecclésiale, notamment son partage entre évêque diocésain et vicaire local, n'est pas satisfaisante. Une réorganisation diocésaine, mettant fin à cette dichotomie, serait bénéfique à la fois pour le Canton et pour l'Eglise.

Philippe Gardaz

Best-sellers auxquels on a échappé

L'été est en principe une période propice pour rattraper les lectures en retard et faire quelque peu diminuer la pile de bouquins qui s'est amassée dans un coin du bureau ou sur la table de chevet. Mais cela en vaut-il toujours la peine? Pas vraiment, si l'on en croit Alfred Haas. Dans son dernier ouvrage, *Best-sellers auxquels on a échappé*¹, l'auteur vaudois présente cinquante livres imaginaires qui n'ont – heureusement – jamais été publiés.

Se plaçant dans le rôle de l'agent d'édition, il rédige cinquante petites notices décrivant, en une ou deux pages, la quintessence de ces livres qui n'ont jamais paru. Il y manie généreusement le sens de l'absurde et du loufoque, tantôt franchement potache, tantôt avec un zeste de poésie confinant au surréalisme.

On y rencontre certaines situations où l'imagination n'est pas éloignée de la réalité. Avec «Livre blanc pour serviettes blanches», Alfred Haas imagine par exemple ce que pourrait être la réglementation tatillonne et hygiéniste sur les serviettes en tissu qu'imposerait la fictive «Direction de la surveillance des restaurants» à

des convives mal soigneux. L'allusion aux dispositifs de lutte contre la fumée passive est transparente...

Dans les sujets imaginés par l'écrivain, on notera la présence récurrente de sociétés ou de groupements d'intérêts les plus divers assortis d'autant d'acronymes saugrenus: le Syndicat des valises transportées par avions (SVTA), l'*Uganda Scapegoat Board*, les Brigades anti-ronflement (BAR), l'Alliance des alcooliques inconnus, l'Organisation mondiale des loisirs (OML), etc... Il faut y voir sans doute les suites d'une longue fréquentation des associations professionnelles que ce juriste, désormais retraité, a connues durant sa vie active dans les milieux de la presse et de l'édition.

Pas sûr que les livres imaginés par Alfred Haas eussent tous donné lieu à d'authentiques *best-sellers*. Il est par contre probable que certains des romans que nous lirons cet été mériteraient de figurer dans son inventaire.

Vincent Hort

¹ Alfred Haas, *Best-sellers auxquels on a échappé, Résumé de 50 livres fictifs*, Editions Favre, 2014, Lausanne, 138 p.

FATCA: les Etats-Unis, c'est ici!

L'accord FATCA entre la Confédération et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que sa loi de mise en œuvre sont entrés en vigueur le 30 juin dernier. L'Autorité fédérale (suisse) de surveillance des marchés financiers (FINMA) a demandé au préalable à chacune des sociétés assujetties à sa surveillance (banques, gestionnaires de placements collectifs, assurances) dans quelle catégorie FATCA ils estimaient devoir être rangés. La missive de la FINMA ne contient aucune indication permettant à l'assujetté de se déterminer. Le Secrétariat d'Etat aux affaires financières internationales (SIF) ne fait également que renvoyer au site du fisc américain (IRS).¹

Or, la loi FATCA peut se résumer à son article 2: «Les obligations des établissements financiers suisses envers l'IRS sont régies par la législation applicable aux Etats-Unis, sauf disposition contraire prévue expressément par l'accord FATCA.»

Au sens de l'accord FATCA «négocié» par la Suisse, le fait de ne gérer qu'un fonds de droit suisse, investissant uniquement dans des sociétés ou des immeubles en Suisse et avec des investisseurs suisses exclusivement, ne constitue nullement une clause d'exclusion du devoir d'annonce à l'IRS. De plus, le programme FATCA ayant fait l'objet de plusieurs amendements, la documenta-

tion y relative est hermétique pour un non initié.

Avec FATCA, il existe donc dans notre pays une loi étrangère directement applicable à des Suisses pour leurs activités en Suisse qui n'est publiée dans aucun registre officiel et qui n'est pas disponible dans une langue nationale. Contacté par téléphone, le SIF invoque le fait que ces dispositions sont complexes et se modifient fréquemment! Le citoyen suisse n'a donc qu'à consulter un avocat fêru de droit américain.

Inutile de penser que l'absence de lien avec les Etats-Unis met à l'abri des sanctions. La loi suisse elle-même prévoit des amendes jusqu'à 250 000 francs.

Les choses ne s'arrêtent cependant pas là. Non contentes de s'être fait imposer un accord impérialiste, nos autorités et nos banques ont décidé de l'appliquer de manière rigoriste, sans tenir compte de ce qui se fait dans d'autres Etats, voire même aux Etats-Unis. Par exemple, le «formulaire R» permettant à un avocat de ne pas dévoiler le nom du client pour lequel il détient des fonds

dans le cadre de son activité soumise au secret professionnel a été supprimé depuis le 1^{er} juillet dernier (sauf certains cas particuliers restrictifs), alors même que les avocats américains jouissent de privilèges comparables, fondamentaux pour une bonne administration de la justice.

La Fédération suisse des avocats (FSA) a donc écrit à l'ensemble de ses membres pour leur indiquer qu'elle négociait des solutions auprès de banques sises dans des Etats étrangers (appliquant également FATCA) pour que les avocats suisses puissent ouvrir des comptes pour les avoirs de leurs clients, mais à l'étranger.

En guise de conclusion, on rappellera au lecteur que le référendum contre l'accord FATCA n'a pas recueilli un nombre suffisant de signatures pour être soumis au suffrage universel. Ce dernier avait été lancé par quelques mouvements souverainistes autour de la Ligue vaudoise, contre l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil fédéral et des associations de banquiers.

Olivier Klunge

¹ www.sif.admin.ch/sif/fr/home/themen/internationale-steuerpolitik/fatca-abkommen.html

Le Canton de Vaud, finalité de notre combat fédéraliste

Le fédéralisme est, avec le corporatisme et la critique de la démocratie parlementaire, un des piliers de la doctrine politique de la Ligue vaudoise. Avant de voir plus précisément ce qu'implique le fédéralisme que nous professons, il convient de préciser que le mot «fédéralisme» a pris en Suisse un sens opposé à celui qu'il a pris dans le reste de l'Europe francophone, en particulier en France.

Dans les pays membres de l'UE, sont qualifiés de «fédéralistes» les partisans de la centralisation des compétences étatiques au niveau de l'Union, alors que les partisans de la restitution de compétences aux Etats membres sont qualifiés de «souverainistes». En Suisse, depuis le XIX^e siècle, les partisans de la centralisation des compétences au niveau de la Confédération sont qualifiés de «centralisateurs», alors que les partisans de la restitution de compétences aux Cantons sont qualifiés de «fédéralistes». En effet, les fédéralistes suisses – au premier rang desquels la Ligue vaudoise – tiennent à ce que la Suisse conserve une structure fédérative à deux niveaux (Cantons / Confédération), alors que les centralisateurs visent ultimement la création d'une Suisse unitaire par la réduction des Cantons du rang d'Etats souverains à celui de simples circonscriptions administratives, créables, fusionnables, divisibles et supprimables par décret, comme de vulgaires départements français.

L'article 3 de la Constitution fédérale dispose, à juste titre: «Les Cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale et exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération.» Les Cantons disposent donc d'une compétence originaire et générale, alors que la Confédération ne dispose que de compétences déléguées et particulières, aussi nombreuses et étendues soient-elles. La Suisse est une Confédération de vingt-trois petits Etats souverains, qui se sont alliés militairement pour garantir à chacun sa souveraineté vis-à-vis des grands Etats voisins.

Les seules compétences consubstantielles à la Confédération suisse sont donc la défense et les affaires étrangères. Cependant, nous ne remettons pas en cause la création d'un espace économique unifié au niveau suisse (suppression des monnaies cantonales et des douanes entre les Cantons). Nous admettons aussi l'utilité de certaines compétences fédérales en matière de politique économique et d'infrastructures (transports, énergie, communications). En revanche, même si leur transfert – inutile et souvent nuisible – à la Confédération a en principe été approuvé par le peuple et les Cantons, les compétences en matière de police, de justice, d'impôts directs, d'assurances sociales, de santé, de formation et de culture sont appelées à être restituées aux Cantons, à tout le moins à ceux qui en feraient la demande. La Ligue vaudoise mûrit un projet de révision de la Constitution fédérale permettant justement à un ou plusieurs Cantons de récupérer une compétence préalablement transférée à la Confédération, fédéralisme «différencié» que connaissent plusieurs Etats fédératifs dans le monde, et non des moindres (Inde, Canada).

Comme son nom l'indique, la Ligue vaudoise se bat pour la pérennité du Pays de Vaud, dont l'existence en tant que communauté politique remonte au moins au XIII^e siècle. Après être entré de force dans la Confédération en 1536 du fait de la conquête bernoise, le Pays de Vaud a décidé en 1815 de rester dans la Confédération en tant que Canton souverain, pour garantir sa souveraineté retrouvée. Hélas, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, et particulièrement depuis la dernière guerre mondiale, c'est la Confédération elle-même qui est devenue, du fait de la centralisation à outrance, la principale menace pour la souveraineté des Cantons. Les membres de la Ligue vaudoise sont de «fidèles Confédérés», mais pour autant seulement que la Confédération reste pour sa part fidèle à sa vocation, qui est de garantir les souverainetés cantonales et non de les vampiriser. Suisses, oui; mais d'abord Vaudois!

Denis Ramelet

Il existe dans notre pays une loi étrangère directement applicable à des Suisses.



Objets perdus

C'est l'histoire d'un verbe transitif que les aléas du monde moderne ont soudain privé de son complément d'objet direct.

De nos jours, nous assistons en effet à des réunions, des conférences ou des séminaires au terme desquels on nous invite à rester un moment pour échanger. Cela se passe généralement autour d'un verre, ce qui est très bien (surtout si le vin est vaudois et porte un label de qualité reconnu), mais pour échanger quoi, saperlipopette? Des banalités? Des regards complices? Des propos peu amènes? Des coups? Des microbes?

LE COIN DU RONCHON

Un peu de tout, sans doute. On échange joyeusement comme on devise gaiement. Sauf qu'une rapide recherche dans les dictionnaires semble indiquer que l'usage intransitif du verbe échanger n'est pas admis par la langue française. Le serait-il qu'il n'en serait pas plus plaisant. Il dénote un style «branché et intellectualisant», selon l'expression pertinente de certains de ses détracteurs. Il donne l'impression que la

phrase n'est pas terminée, que quelque chose nous manque: un objet direct. Un objet perdu.

Il existe pourtant un autre verbe pour désigner ces apéritifs papotatoires: réseauter, un néologisme que les correcteurs orthographiques des ordinateurs vieux de plus d'une année soulignent encore en rouge, mais qui s'est répandu dans les cercles professionnels aussi rapidement que l'Etat islamique dans le désert irakien. Réseauter exprime cette idée que les gens discutent afin de développer leur réseau de contacts, ce qui correspond finalement assez bien à la réalité: si quelques idéalistes persistent heureusement à échanger des points de vue, ce sont le plus souvent des cartes de visites qui constituent l'objet du verbe.

Nous n'aimons pas beaucoup les néologismes – comme tout ce qui commence par «néo». Mais à tout prendre, si nous estimons que la langue française ne nous offre pas de mot assez exact pour désigner une notion bien précise, mieux vaut alors inventer un nouveau mot plutôt que d'en détourner un qui existe déjà mais signifie autre chose. Echangeons donc les verbes et la grammaire sera sauve.

Le Ronchon